

Procès Verbaux
Rapports



Commission des Logements

mandat Delory 1919/1925

Commission des Logements

Réunion du Samedi 28 Mai 1921.

PROCES - VERBAL



Etaient présents : M.M. RAGHEBOOM, DENEUBOURG, Adjoint au Maire
et M. GIRARDIN, Conseiller Municipal.

Excusé : M. GOUDIN, Adjoint au Maire.

La séance est ouverte à 16 h 1/2 pour l'attribution de trois
maisons provisoires vacantes : les Nos 6 et 157, à 4 pièces et
le N°42 à 5 pièces.

Ces baraquements ne peuvent recevoir les occupants actuels des
maisons destinées à être démolies pour cause d'hygiène rue des Eta-
ques, cour Notre-Dame, en raison de l'insolvabilité de ces malheu-
reux. Un autre immeuble sis rue du Faubourg de Valenciennes N°17
doit également être abattu, comme nous l'a fait connaître M. le
Secrétaire-Général qui, à juste titre, fait valoir la nécessité de
loger, au plus tôt, rue Jeanne Hachette, la famille Forestier qui
l'habite.

La Commission est de cet avis et décide que le baraquement
portant le N°6 lui sera attribué. Les renseignements recueillis sur la
solvabilité de cette famille sont favorables.

M. Verfaillie qui a à sa charge 5 enfants, occupe aujourd'hui
une maison provisoire à 4 pièces. Il demande à faire l'échange de
son baraquement contre un autre à 5 pièces.

La Commission décide, en raison de la nombreuse famille du pos-
tulant, que satisfaction lui sera donnée aussitôt que possible.

Communication est ensuite faite de l'avis formulé par M. le
Receveur municipal relativement aux arrérages de loyers dus par
divers habitants de la rue Jeanne Hachette.

des loyers
La Commission prend acte de cet avis et exprime ses remercie-
ments pour la complaisance témoignée par M. le Receveur municipal
qui s'offre d'accepter les acomptes, si minimes soient-ils. Elle
décide de le prier de vouloir bien nous communiquer la liste des re-
tardataires, à ce jour. Une lettre sera adressée à chacun d'eux pour
les engager à se libérer aussitôt qu'ils le pourront, au moyen
d'acomptes, de quelque importance qu'ils soient.

La Commission prend connaissance des résultats de l'enquête
entreprise par la police, à la suite de la plainte déposée par M. A.
Peignart, visant la moralité d'une de ses voisines de la rue Jeanne
Hachette. Les griefs imputés à cette dernière par le plaignant ne
sont nullement fondés. Il n'en sera donc tenu aucun compte.

Lecture est donnée d'une lettre anonyme, relative aux jardins qui entourent les maisons provisoires et qui, au dire de son auteur, épiéteraient trop sur la largeur de la rue, ce qui gênerait le passage de sa voiture. Le commerce qu'il exerce dans son baraquement en serait entravé. La Commission ne peut faire état d'une lettre anonyme. Cependant des mesures seront prises pour connaître son auteur et lui interdire tout commerce, en conformité des termes du bail qu'il a signé avant de s'installer rue Jeanne-Hachette.

La séance est levée à 17 h 15

Le Directeur,



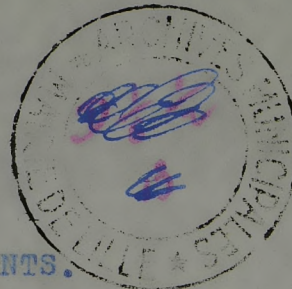
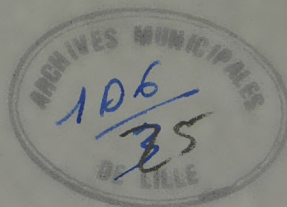
COMMISSION des LOGEMENTS.

Direction: Ière

Réunion du mercredi 7/9/21.

Bureau : 3ème (Logements).

Procès-verbal.



COMMISSION des LOGEMENTS.

Réunion du Mercredi 7 septembre 1921.

Procès-verbal.-

Etaient présents: M.M. Ragheboom et Deneubourg, Adjoint au Maire;
M. Girardin, Conseiller Municipal.

Excusé : M. GOUDIN, ~~Conseiller Municipal~~, Adjoint au Maire.

La séance est ouverte à 15 heures pour l'attribution de trois maisons provisoires, vacantes à ce moment.

Après un examen minutieux des nombreux dossiers constitués aussitôt que se produit une demande, la Commission désigne les 3 familles qui lui paraissent les plus intéressantes à tous points de vue, et particulièrement par rapport à la solvabilité.

Elle ne peut, comme c'était son intention, attribuer un baraquement à la famille Muys, expulsée d'un immeuble rue Léon Gambetta. L'intéressé nous a informés qu'il avait trouvé un logement dans une cour, rue Ratisbonne 91 bis.

La Commission prend acte du désistement de deux locataires pour le 1er Octobre prochain. Elle réserve, jusqu'à cette date, sa décision, ne voulant pas procéder à un choix prématuré des futurs occupants de ces baraquements.

Lecture est donnée de rapports de police, relatifs à l'échange d'injures et de coups entre habitants de la rue Jeanne-Hachette.

Chaque fois que l'ordre sera troublé dans cette rue M. le Commissaire Central sera prié d'intervenir énergiquement. La Commission constate, une fois de plus, qu'elle ne saurait s'entourer de trop de renseignements sur la moralité des postulants à l'occupation de maisons provisoires.

La séance est levée à 15h45.

Hôtel-de-Ville, le 12 Septembre, 1921. Le Directeur,



Truffaut

Que romie

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

Ce dossier



Direction : Ière

BUREAU : 3ème (Logements)

LILLE, LE

Commission des Logements

Réunion du 23 Septembre 1921

Procès - Verbal

Le COMMISSION DES LOGEMENTS

à M Réunion du Vendredi 23 Septembre 1921

Étaient présents : M.M. Deneubourg et Ragheboom

Adjoint au Maire.

Excusés : M.M. Goudin, Adjoint au Maire, et Girardin
Conseiller Municipal.

La séance est ouverte à 14 h 45, et la Commission procède immédiatement à un examen minutieux des dossiers constitués après chaque demande des postulants à la location de baraquements rue Jeanne Hachette.- Cinq de ceux-ci sont vacants. Ils sont attribués aux familles qui, reconnues solvables, paraissent les plus intéressantes. Parmi celles-ci se trouvent Mme Toumasson et ses cinq enfants qui ont fait l'objet d'une observation du Service Municipal d'Hygiène. Mme Toumasson ayant garanti le paiement régulier des loyers, la Commission lui a accordé la jouissance d'une maison provisoire. Cette décision met fin aux conditions d'insalubrité, à propos des-

Expédié le 19, par M

quelles le Bureau d'Hygiène était intervenu.

La Commission autorise ensuite un aveugle, locataire, rue Jeanne Hachette, à occuper, pour le 1er Octobre prochain, un baraquement autre que le sien, en considération des motifs particuliers qu'il avait invoqués, par rapport à son infirmité.

La séance est levée à 15 h 1/2.

Hôtel-de-Ville, le 24 Septembre 1921.

Le Directeur,

